

Rapporteur: Monsieur Joseph EL GHARIB

Service : Financier

Commission Finances, Développement économique, Ressources humaines, Culture et Patrimoine, Evénementiel, Vie associative du Lundi 27 novembre 2023

Rapport n° 05

Objet : Débat sur les orientations générales du budget 2024

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire. Il ne donne donc pas lieu à un vote.

A titre introductif, il convient d'indiquer que le budget 2024 tout comme le précèdent, s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population réginaburgienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2024.

L'orientation budgétaire est d'optimiser les ressources de fonctionnement afin de dégager un équilibre acceptable pour financer les projets d'investissement.

Au titre du budget de fonctionnement, un effort particulier est accordé aux services de proximité et social, de sécurité et de développement durable, tout en maintenant notre effort sur la culture, l'événementiel et le sport.

Au titre du budget d'investissement, notre effort majeur sur ce budget est concentré sur l'atterrissage du complexe sportif des Bas-Coquarts et l'engagement du grand projet de l'écoquartier Faïencerie à coté d'investissements récurrents équivalents aux années antérieures.

1. Un contexte international et national marqué par une croissance ralentie

La présente partie des orientations budgétaires sur le contexte macroéconomique international et national repose principalement sur les avis du Haut-Conseil des Finances Publiques sur le projet de Loi de programmation des finances publiques et sur le projet de Loi de Finances pour 2024¹.

1.1 S'agissant de la croissance mondiale

Le Haut Conseil considère que « La croissance de l'économie mondiale, après avoir faibli en 2023, ne devrait pas rebondir en 2024, pénalisée par une inflation certes en baisse mais toujours élevée et des politiques monétaires restrictives au sein des pays développés ».

D'une manière générale, les perspectives de croissance de l'économie mondiale restent soumises à de nombreuses incertitudes. Les tensions géopolitiques, en particulier la poursuite du conflit en Ukraine et la reprise de celui au Proche-Orient, sont susceptibles de rendre les prix des matières premières plus volatils. Enfin, le Haut Conseil estime que les risques sanitaires n'ont pas totalement disparu même s'ils ont nettement reflué.

1.2 S'agissant de la croissance nationale

Le Gouvernement prévoit une croissance du PIB de 1,0 % en moyenne annuelle en 2023, inchangée depuis le programme de stabilité, et de 1,4 % en 2024, révisée en baisse de 0,2 point par rapport au programme de stabilité. Le Gouvernement a indiqué, après la publication de ces projets de lois financières, que le contexte international particulier au Proche-Orient n'était pas sans incidence sur cette perspective.

Selon le Haut-Conseil, « la prévision du Gouvernement pour 2024 est supérieure à l'ensemble des prévisions disponibles. Elle est légèrement supérieure à celle de l'OCDE (+1,2 %), de la Commission européenne (+1,2 %) et du FMI (+1,3 %). Elle l'est nettement à celle du consensus des économistes (Consensus Forecasts) du mois de septembre (0,8 %, leurs prévisions s'étageant entre 0,3 % à 1,3 %) et des institutions consultées par le Haut Conseil (Banque de France, Rexecode, OFCE) qui prévoient une croissance de l'économie française comprise entre 0,4 % et 0,9 %. »

Prévisions de croissance du PIB de la France en 2023 et en 2024

	Date de publication	2023	2024
Gouvernement	15 septembre	1,0	1,4
OCDE	19 septembre	1,0	1,2
Banque de France	18 septembre	0,9	0,9
OFCE	15 septembre	0,9	0,8
Rexecode	13 septembre	0,9	0,4
Consensus Forecasts	11 septembre	0,8	0,8
Commission européenne	11 septembre	1,0	1,2
Insee	7 septembre	0,9	
FMI	25 juillet	0,8	1,3

Source : Haut Conseil des Finances Publiques

Compte tenu de ces éléments, il convient d'intégrer ces hypothèses macroéconomiques avec prudence dans le cadrage des présentes orientations budgétaires.

Avis du 25 septembre 2023 sur la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et avis du 27 septembre 2023 sur les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2024.

S'agissant de l'inflation, le Gouvernement prévoit, comme dans le programme de stabilité, une augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 4,9 % en moyenne annuelle en 2023. Pour 2024, sous une hypothèse d'un prix du pétrole à 86,1 dollars (78,7 euros) le baril de Brent, l'inflation totale est prévue à 2,6 % en moyenne annuelle. L'inflation sous-jacente reculerait à 2,4 %, contre une prévision à 2,7 % dans le programme de stabilité.

Selon le Haut-Conseil, « la prévision d'inflation du Gouvernement pour 2024 se situe dans la fourchette des prévisions disponibles, dont l'amplitude témoigne d'un degré élevé d'incertitude portant notamment sur la dynamique des prix énergétiques et alimentaires, l'ampleur et la vitesse de l'effet des négociations entre producteurs et distributeurs sur ces derniers restant en particulier très incertaines. »

Prévisions d'inflation (IPC) en moyenne annuelle en %

	Date de publication	2023	2024
Gouvernement	15 septembre	4,9	2,6
Banque de France (estimation tirée de la prévision d'IPCH)	18 septembre	4,9	2,4
OFCE	15 septembre	5,2	3,6
Rexecode	13 septembre	5,1	3,0
Consensus Forecasts	11 septembre	5,0	2,7
Insee	7 septembre	5,0	

Source: Haut Conseil des Finances Publiques

2. Le cadre et les orientations du budget 2024

2.1 Le contexte et les mesures du projet de loi de finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt. Le **déficit budgétaire** de l'État atteindrait **144,5 milliards d'euros (Md€)** en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique **dans le PIB se stabiliserait à 109,7**%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024**.

2.2. Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 213,7 millions d'euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

2.3. Les orientations politiques de la Ville de Bourg-la-Reine sont les suivantes pour l'année 2024:

Amplifier la dynamique de Ville durable

- · Mise en place d'un schéma des mobilités actives
- · Création d'un atlas de biodiversité
- Poursuite de la désimperméabilisation de l'espace public
- Sensibilisation aux enjeux énergie/climat, soutien aux habitants
- Création de nouveaux espaces (forêt de la diversité, parc de la Faïencerie)

Préserver la santé et la solidarité entre les réginaburgiens

- · Lancement du projet d'une maison pluri-professionnelle de santé
- Soutien constant aux associations
- Développement de la mixité sociale (contractualisation avec l'Etat)

Développer l'excellence éducative et sportive de Bourg-la-Reine

- Finalisation de la construction du nouveau Pôle sportif
- Construction de la Cité de l'enfance
- · Rénovation des crèches existantes
- Développement du Point Information Jeunesse
- Sensibiliser les publics au sport en animant la ville dans cadre des JO de Paris, valoriser ces derniers par leur héritage

Maintenir l'esprit village de Bourg-la-Reine

- Piétonisation de la Place Condorcet
- Ouverture de nouveaux commerces
- · Organisation des animations été/hiver

Assurer la sécurité de tous les Réginaburgiens

- Déploiement de la stratégie sécurité/prévention dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- Développement de la vidéo-protection publique
- Continuité du dispositif d'accompagnement à l'installation de dispositif de sécurité privée
- · Mise en place d'un réseau « voisins vigilants »

Construire la Ville de demain avec les Réginaburgiens

- Valorisation des retours des ateliers citoyens dans le cadre de BLR 2050
- Poursuite du Comité de suivi Faïencerie

Faire rayonner la culture

• Renforcement de la saison culturelle via notamment le développement d'un évènement récurrent, marqueur de la ville

Simplifier la relation des habitants avec la commune

- Dématérialisation des services à la population
- Formation et inclusion numérique à la Maison France Services
- Préparer le projet du guichet unique

Cette préparation budgétaire repose sur deux priorités :

- Mobiliser des ressources financières exceptionnelles en termes de cessions et de subventions pour assurer un investissement considérable pour l'écoquartier de la Faïencerie.
- Assurer nos projections afin de contenir les charges financières au travers d'emprunts longs termes et flexibles.

Ces priorités s'appuient sur les hypothèses budgétaires développées ci-après :

- Adapter les dépenses de fonctionnement au niveau de service attendu par la population ;
- Optimiser la dette ;
- · Rechercher de nouvelles recettes.

L'équilibre financier reste contraignant notamment concernant notre capacité d'autofinancement et d'adéquation des emplois et ressources financières sur nos projets d'investissement.

3 Le fonctionnement

3.1 Les recettes de fonctionnement

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à 39,7 millions d'euros

• La fiscalité (29,4M€)

- La <u>fiscalité des ménages</u> évolue selon les éléments suivants : le taux communal est maintenu, la loi de finance vise une revalorisation forfaitaire d'environ 5 % et l'évolution physique est estimée à 1 %. Les recettes de fiscalité devraient s'établir à 24,9M€.
- Les autres taxes et compensations 4,5 M€
 - Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris stable à hauteur 2,9M€ (pour partie fléchée pour un reversement à VSGP)
 - Droits de mutation en baisse d'environ 20 % estimés à 1,4M€ à cause de la conjoncture immobilière
 - Taxe sur la consommation finale d'électricité stable à hauteur de 0,2M€

• Les dotations et subventions (4,4M€)

<u>La Dotation globale de fonctionnement</u> (DGF)

En attendant les notifications au printemps prochain, le budget 2024 reconduira la dotation forfaitaire soit 1,8M€ versée par l'État.

• Les subventions de fonctionnement du Conseil départemental

Conformément au contrat de développement signé entre la Ville et le Conseil départemental, les engagements réciproques portent sur quatre thématiques :

- structures municipales petite enfance,
- activités culturelles (événementiel et médiathèque),
- activités sportives,
- coordination gérontologique.

La programmation du Contrat départemental (sur 3 ans 2023-2025) prévoit un co-financement en subvention de fonctionnement à hauteur de 0,9M€ portant sur les 4 thématiques ciblées dans le Contrat de Développement 2023-2025 soit 0,3M€.

Par ailleurs, un montant de 0,36M€ est prévu pour le remboursement par le Département des comptes d'exploitation 2023 des crèches municipalisées.

Les subventions CAF

Elles concernent les participations relatives à la petite enfance et aux activités périscolaires, le montant 2024 est évalué à 1,7M€ suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf des Hauts-de-Seine. La convention territoriale globale régit un partenariat technique et financier entre la commune et la Caf des Hauts de Seine sur 5 ans. On note que la CTG prévoit le maintien du principe de financement en subventions par la CAF des actions existantes (déjà engagées dans l'ancienne Convention Enfance Jeunesse (CEJ) et des actions nouvelles présentées dans un plan d'actions soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les autres dotations et subventions

Elles concernent notamment la subvention relative à l'extension des horaires de la médiathèque,ou encore l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle pour un montant total de 0,2M€.

Recettes des services et autres 5,9 M€

Dans « autres recettes », sont concernés principalement :

- les recettes tarifaires provenant, en 2024, de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité, qui s'élèveraient à 4M€.
- o les autres produits de gestion tels que les locations d'immeuble (appartements et espace de travail collaboratifs), la redevance marché et l'exploitation des parcmètres et les écritures comptables de régularisation à hauteur de 1,7M€.
- les atténuations de charge de personnel relatives aux détachements et aux arrêts maladie évaluées à 0,2M€ pour 2024.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 37 millions d'euros selon les hypothèses ci-après.

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements.

Les frais de personnel : 18,2 M€

L'objectif fixé aux services de la commune pour les dépenses de personnel est d'atteindre le réalisé 2023 (17,7M€) + 2,5 %.

L'année 2023 aura permis de baisser les frais liés aux heures supplémentaires, grâce à une gestion plus rigoureuse de celles-ci, avec la mise en place d'une nouvelle organisation de travail et le suivi des heures supplémentaires par la RH.

Pour 2024, l'augmentation des dépenses de personnel intégrera en année pleine les mesures gouvernementales de revalorisation des grilles de catégories B et C, et de revalorisation du point d'indice en juillet 2023. Elle intégrera également l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires et l'augmentation des cotisations patronales au 1er janvier 2024, sur lesquelles la ville n'a pas de prise. Les trajectoires fixées devront permettre de maintenir une masse salariale en évolution par les effets du glissement vieillesse technicité(GVT) et l'impact des mesures gouvernementales. En interne, la création des postes sera limitée au poste de DGA en charge des projets, aux 3 autres postes de police municipale et à l'intégration des derniers postes de crèches municipalisées.

Les dépenses de gestion : 8,2M€

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers). Le montant estimé en 2024 serait de 8,2M€.

Les atténuations de produits : 0,83M€

La contribution de la Ville au FPIC (0,5M€)

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales) introduit par la loi de finances pour 2012, vise à assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux « aisés » vers les plus « défavorisés ». Le FPIC s'élève à 1 Md€ au niveau national sans atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal (soit environ 1,2 Md€). Il s'agit d'un gel à droit constant. En six ans, le FPIC a augmenté de 640 M€, soit 178 %, financés au niveau national *via* les communes et les EPCI contributeurs. Pour la Ville, le prélèvement de l'État pour le FPIC en 2019 était de 495 K€. Il a été multiplié par 6,7 pour la Ville de Bourg-la-Reine depuis 2012 soit une augmentation de 420 K€. Pour 2024, le montant estimé est de 500 K€.

Les autres reversements (0,33M€)

Les autres reversements concernent le versement conventionnel de recettes de stationnement ainsi que le reversement de taxe de séjour.

- Les autres charges de gestion courante : 8,9M€
- Les subventions versées aux associations (1M€)

La Ville fait le choix de maintenir le montant global des subventions votées au profit du milieu associatif pour une enveloppe d'un million d'euros.

La subvention d'équilibre au CCAS (0,4M€)

Elle est en évolution de 0,05M€ par rapport au budget primitif 2023 afin d'équilibrer le budget soit 0,4M€.

Les flux financiers avec la MGP et VSGP (6,65M€)

A la suite de la création de deux nouveaux établissements intercommunaux au 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et Vallée Sud Grand Paris (VSGP), un Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) a été créé au profit de chaque "établissement public territorial" pour le versement des dotations.

Le montant prévisionnel 2024 est de 6,65M€. Il comprend l'évolution de la part fiscale du FCCT, une augmentation de 1,5 % au titre de la taxe d'habitation ainsi le coût estimé du transfert de voirie s'élevant à 490 K€.

Les autres charges de gestion (0.8M€)

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités aux élus, les contributions obligatoires aux syndicats (vélib, sigeif, sipperec) et les participations aux frais de scolarité (école Notre Dame et écoles limitrophes). Les droits d'usage de l'informatique en nuage (hébergement et plateforme) s'élèvent à 0,27M€.

Les intérêts de la dette (0,7M€)

Les intérêts pour l'année 2024 s'élèveraient à 0,7M€ contre 0,6M€ soit + 0,1M€ par rapport au réalisé 2022.

3.3 L'épargne et l'auto-financement

Selon cette hypothèse, l'épargne brute serait de 2,7 M€ : recettes de fonctionnement (39,7M€) – dépenses de fonctionnement (37M€).

L'épargne nette serait quant elle à l'équilibre. Celle-ci est égale à épargne brute (2,7M€)– remboursement en capital de dette (2,7M€).

4. L'investissement

Les engagements pluriannuels envisagés : la programmation des investissements

Le Débat d'orientation budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur le renforcement du cadre de vie, la solidarité entre les Réginaburgiens, des services à la population répondant à leurs attentes et un niveau d'investissement assurant la mise en œuvre du programme municipal. On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés

Le montant total estimé pour nos investissements en 2024 est de 22,6 M€.

4.1 Les projets : 18,3 M€

 La finalisation des grands projets (Espace Joséphine Baker, Villa Saint Cyr, Pôle sportif de haut-niveau, enfouissement): 1,2 M€

Pour le projet des Bas-coquarts, forte de son engagement dans le domaine sportif, la Ville de Bourgla-Reine a été récemment labellisée « Terre de jeux 2024 ». La Ville ambitionne depuis plusieurs années d'étendre et de rénover le gymnase des Bas-Coquarts, notamment la salle d'Armes et les équipements du judo et accueillera la délégation japonaise d'escrime dans le cadre des Jeux olympiques. Le programme de cet équipement a été approuvé par le Conseil municipal du 9 juillet 2020 et les travaux ont démarré en janvier 2022. L'équipement sera mis en service au premier trimestre 2024.

Pour 2024, une enveloppe de **1,2M€** est prévue en vue de la finalisation du pôle sportif de haut niveau et des autres grands projets,.

Le Campus de l'Enfance – Faïencerie : 16,7 M€

La Ville a mené une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle, entre l'accès au gymnase et le logement de gardien. La Ville a déposé en janvier 2018 un dossier de candidature auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » 2ème édition. Le site a été mis en concurrence auprès de groupements de promoteurs – architectes. A l'issue de la procédure, le projet de la « cité de l'enfance » a été retenu. En 2019, une concertation publique a été menée sur ce projet pour recueillir les attentes des habitants et usagers. Le programme définitif des équipements publics et la procédure de conception réalisation ont été approuvés par le conseil municipal du 13 avril 2022. En 2023, le choix groupement entreprise/MOE, les études et les travaux préalables à la construction ont été réalisés.

En 2024, le projet entre dans sa phase de construction avec le démarrage des travaux de terrassement, fondation et gros œuvre. Le montant estimé des investissements sur l'année 2024 est de 16,7M€. Pour contribuer au financement de ce projet, la ville a poursuivi en 2023 sa recherche active de subventions. En sus de la participation du département 8,4M€, la commune est devenue lauréate de l'Appel à Projet du Conseil Régional intitulé : « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques en lle de France» et a ainsi obtenu une subvention de 2M€.

Par ailleurs, la commune a également obtenu une participation du fonds vert de l'Etat à hauteur de 0,7M€ pour la réalisation du futur parc de la Faïencerie. Enfin, d'autres demandes de subventions vont être déposés auprès de la métropole du Grand Paris et de l'agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 1,5M€.

Les projets de désimperméabilisation et de végétalisation : 0,4 M€

La ville souhaite poursuivre sa politique de végétalisation et désimperméabilisation des sols. Ainsi la création d'un jardin rue des Rosiers à côté de l'Espace Joséphine Baker (sur le terrain du projet abandonné de construction d'une crèche) devrait voir le jour en 2024 : (0,4M€)

4.2 Les investissements récurrents : 4M€

• La mise en accessibilité des bâtiments communaux : 0,15M€

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'État a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la Ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5M€ soit environ 150k€/an.

• Les infrastructures numériques : 0,4M€

Porteur de nombreuses avancées sociétales, technologiques, environnementales, solidaires, le numérique est un enjeu pour la Ville. Engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la Ville de Bourg-la-Reine déploie de multiples outils afin, d'une part, de faciliter l'accès des usagers aux services publics et, d'autre part, de dématérialiser ses procédures.

Cet engagement s'est concrétisé par l'obtention, dès 2015, du label @ @ @ décerné par l'association Villes Internet, renouvelé à deux reprises avec une mention spéciale #Transition écologique obtenue en 2021. Celui-ci récompense la démocratisation des technologies d'information et la facilitation des relations entre la collectivité et les citoyens. Le site Internet, la page Facebook et le compte Instagram de la Ville sont des exemples concrets de cette interaction en temps réel.

Parallèlement, un espace citoyen a été créé afin de permettre aux Réginaburgiens d'effectuer en ligne leurs démarches relatives aux activités scolaires et périscolaires, demandes d'actes d'état civil et autres démarches. La gestion relation citoyen (GRC) vient encore fluidifier les échanges entre la collectivité et ses administrés.

C'est plus de 160 actions qui sont valorisées dans la candidature de la Ville déposée auprès de Villes Internet, visant à mettre l'innovation numérique au cœur des évolutions structurantes comme le démontrent les secteurs de la relation client, la mobilité collaborative, l'économie circulaire, la Ville intelligente ou encore les nouveaux outils de gouvernance.

La Ville s'est également inscrite dans le parcours initié par l'ANSSI pour la sécurisation de ses systèmes d'informations.

Le montant prévisionnel d'investissement serait de l'ordre de 0,4M€ pour 2024.

• Les autres travaux :3,2M€

La Ville poursuit également activement ses travaux de déploiement de la vidéoprotection (0,3M€) et d'entretien des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels).

Un diagnostic des performances, notamment énergétiques, a été mené sur l'ensemble des bâtiments communaux (1,2M€). L'investissement courant, s'établirait à environ 1,7M€. Il est composé d'études, d'acquisition de véhicules, d'outillage, de matériel pour les différents sites municipaux.

4.3 Les fonds de concours versés : 0,3M€

• Le développement des logements sociaux : 0,3M€

La Ville s'engage à développer la mixité sociale dans le cadre des obligations de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU). En effet, la Ville a tenu ses obligations d'engagement triennal 2020/2022 avec la préfecture de 314 logements sociaux. L'engagement pour la période 2023/2025 est en cours de négociation avec les services de l'Etat dans le cadre de la loi 3DS.

Par ailleurs, afin d'améliorer le cadre de vie des locataires de l'ancien office public de l'habitat, la Ville a établi un partenariat avec la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat afin d'investir 10 M€ pour les 600 logements.

Le nombre de logements sociaux était de 1 764 au 1er janvier 2022,(à actualiser)représentant un taux de 19,17 % du nombre de résidences principales. En application de la loi SRU, le montant brut du prélèvement était de 0,171M€ pour 537 logements manquants. Déduction faite des subventions versées par la commune au cours des 3 années précédentes pour la réalisation de logements sociaux, le prélèvement net était de 0K€.

En 2024, le montant du prélèvement net est nul compte tenu des subventions versées en 2022 (0,27M€). Une enveloppe de 0,3M€ sera prévue pour accompagner les bailleurs.

Il est à noter qu'une partie de l'accompagnement des bailleurs est dorénavant assuré par VSGP.

5. Financement de la section d'investissement

L'ensemble de ces projets est financé par :

- Les subventions (5,8 M€) : les grands projets (complexe sportif de haut niveau (80%), Campus de l'Enfance Faïencerie(60%)...) sont subventionnés,- Le Fonds de compensation pour la valeur aioutée (2.4M€).
- Le recours à de nouveaux emprunts ou de nouvelles recettes (de l'ordre de 1,4M€),
- -Des recettes liées à des cessions (de l'ordre de 13M€) principalement liées au campus de la Faïencerie.

6. La structure de la dette

Travaux complémentaires préalables au budget primitif :

D'ici le vote du budget au mois de février, les travaux complémentaires suivants seront réalisés :

- 1 affiner les dépenses de fonctionnement pour des arbitrages complémentaires
- 2 déterminer les sources de financement de la section d'investissement entre cessions et recours à la dette.

7. La Ville poursuit sa politique ambitieuse de ressources humaines

L'année 2023 a permis à la ville de réaffirmer son attractivité et de s'inscrire pleinement dans la transition écologique et solidaire de son organisation.

Source d'économies d'énergie et de réduction des trajets domicile-travail, le télétravail est une pratique largement partagée dans les services. La plupart des agents qui télétravaillent régulièrement le font à raison de deux jours par semaine.

L'ensemble des encadrants ont été formés ou vont l'être sur la transition écologique par la réalisation de Fresques du Climat et cette sensibilisation sera poursuivie en 2024.

La fin de l'année 2023 a également été marquée par la prise en charge de 75 % des titres de transports en commun. A partir du 1er janvier 2024, une harmonisation du RIFSEEP sera effective pour les agents d'entretien et les agents des crèches qui ne percevaient pas de régime indemnitaire ou inférieur à la moyenne. Cet effort représentera une dépense supplémentaire annuelle de 50 000 € pour 120 agents concernés.

La ville maintient un effort de recrutement soutenu pour remplacer les agents qui partent à la retraite ou mutent tout en veillant à prévenir l'usure professionnelle et en utilisant tous les outils à disposition.

La politique de santé au travail et de prévention repose sur le plan de prévention et le document unique.

La ville confirme son engagement en tant qu'employeur exemplaire sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est supérieur à 6 % de l'effectif total fin 2022 grâce à une politique ambitieuse d'insertion et de maintien dans l'emploi.

La ville veille à maintenir une politique active de formation pour le personnel.

Le plan de formation pluriannuel privilégie cinq axes :

- 1. Le développement des connaissances et savoir-faire métier
- 2. L'appropriation des outils informatiques et systèmes d'information
- 3. Le développement des compétences managériales
- 4. Le parcours professionnel et la carrière
- 5. Les formations réglementaires liées à l'hygiène et la sécurité.

Résolument engagée sur les questions de probité et de laïcité, la ville poursuit dans ces deux domaines, la mise en œuvre de formations et de sensibilisations qui sont dispensées aux agents.

Enfin, en 2023, dans le cadre de journée de l'élimination des violences faites aux femmes, la ville de Bourg-la-Reine a invité le personnel à une sensibilisation autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

La ville a poursuivi l'intégration des effectifs des crèches municipalisées au 1er janvier 2018. On remarque une certaine stabilisation des mouvements en 2023. 6 agents sont à ce jour mis à disposition de la ville par le département.

L'année a été marquée par une nouvelle augmentation du point d'indice (+1,5%), les 2 augmentations du SMIC et un certain de nombre de mesures catégorielles ayant un impact direct sur la rémunération des agents. La structure des effectifs et dépenses de personnel 2023

La répartition provisoire des effectifs en 2023 sur la base du tableau des effectifs

EFFECTIF 31-12-2023 (projeté)

Agents permanents payés en décembre dont à temps partiels Equivalent temps plein-ETP	355 31 345,95
Titulaires Contractuels	248 107
Femmes Hommes	243 112
Agents non permanents payés en décembre	119
Equivalent temps plein-ETP	86,44
Femmes Hommes	79 40
Total agents payés en décembre Equivalent temps plein-ETP	474 432,39
Total femmes Total hommes	322 152
% femmes du total % hommes du total	68 % 32 %

Les effectifs renvoient aux postes effectivement pourvus et payés par la collectivité à une date donnée (en l'occurrence au 31/12/23).

La structure des dépenses de personnel se décompose comme suit :

	Prévisionnel	
	exécution 2023	Prévisionnel 2024
Heures supplémentaires	215 367,60 €	220 751,79 €
NBI	49 491,96 €	50 729,26 €
Traitement indiciaire titulaire stagiaire	6 101 234,65 €	6 253 765,52 €
Traitement indiciaire contractuel	2 448 334,44 €	2 509 542,80 €
SFT titulaire et stagiaire	85 369,94 €	87 504,19 €
SFT contractuel	43 540,16 €	44 628,66 €
Régime indemnitaire	1 282 118,72 €	1 314 171,69 €
Avantage en nature	14 103,19 €	14 455,77 €
TOTAI	10 239 560,68 €	10 495 549,70 €

Les impacts en 2023 des évolutions légales et réglementaires ont eu un fort impact sur la masse salariale: dégel du point d'indice, indemnité inflation augmentation du SMIC ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (0,45 M€).

Le temps de travail

La ville a fait voter en 2021 une réforme du temps de travail, afin de se conformer à la durée légale de 1607 heures annuelles pour l'ensemble des services de la commune.

Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024.